

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Stratégie Télécom

ISIN : FR0000442428

Ce FCP est géré par GRESHAM Asset Management, société appartenant au groupe GRESHAM.

### 1 - Objectifs et politique d'investissement

- **Classification de l'Autorité des Marchés Financiers** : Actions internationales.

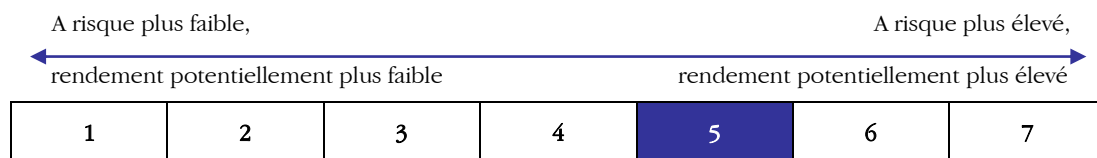
- **Objectif de gestion** :

- L'objectif de gestion vise à obtenir sur le long terme (5 ans minimum) une performance supérieure à celle de l'indice MSCI World Telecommunication Services converti en euro (cours de clôture, dividendes nets réinvestis) nette de frais de gestion.
- Le MSCI World Telecommunication Services est un indice dédié au secteur de la télécommunication.

- **Politique d'investissement** :

- Pour atteindre son objectif de gestion, l'équipe de gestion réalise un scénario économique central en fonction de l'analyse macroéconomique, des anticipations de croissance, d'inflation et des politiques monétaires pour déterminer une allocation discrétionnaire en termes de pays, de secteurs et sous-secteurs, de capitalisation boursière et de style.
- La sélection de titre est opérée ensuite via une analyse complète des valeurs de l'univers d'investissement (stratégie, management, solidité financière, fondamentaux, valorisation, analyse technique ...).
- Le FCP est investi au minimum à 85% sur les marchés actions au travers de titres appartenant à l'indice MSCI World Telecommunication Services.
- Le fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français ou européens agréés conformément à la directive 2009/65/CE.
- Le fonds peut être investi à hauteur de 10% de son actif en TCN et instruments du marché monétaire.
- L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 10 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Stratégie Télécom est un OPCVM de capitalisation. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de cinq ans.

### 2 - Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque reflète le risque des marchés actions du secteur des télécoms ainsi que le risque de change.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. **La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

### 3 – Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie	0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20 % (TTC) de l'actif net (1)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commissions de performance	0 %

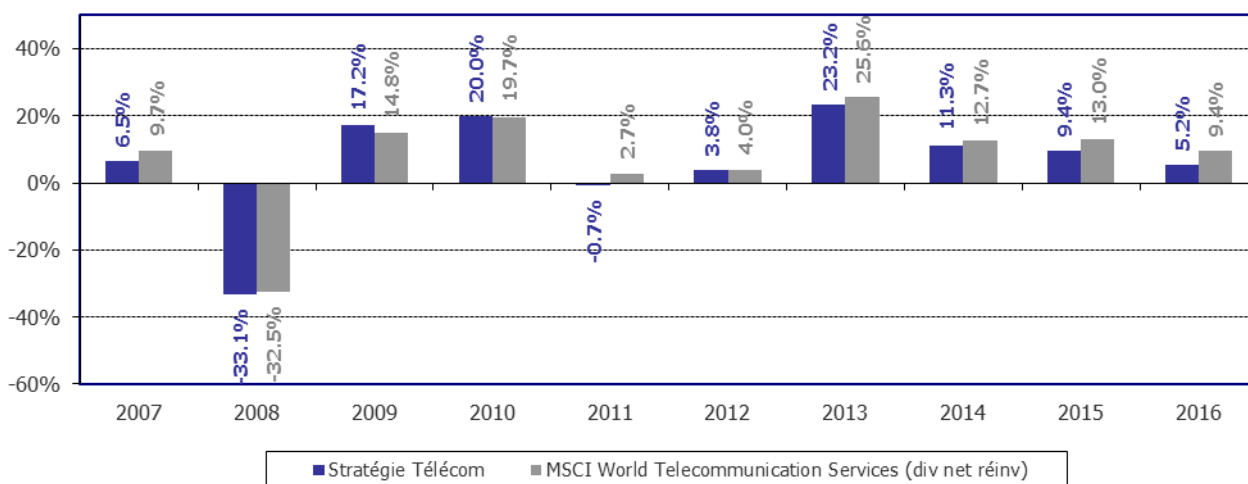
(1) Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 09/2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr).

### 4 – Performances passées

Performances passées de Stratégie Télécom (en euros)  
Année de création de l'OPCVM : 2000



La performance de l'indice MSCI World Telecommunication Services est donnée dividendes nets réinvestis, en euros.  
Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

### 5 – Informations pratiques

#### Dépositaire: GRESHAM Banque

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : GRESHAM Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : [secretariatgeneral@gresham.fr](mailto:secretariatgeneral@gresham.fr)). Ces documents sont également disponibles sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr). Ces documents sont disponibles en français.

La valeur liquidative est disponible au siège social de la société de gestion et du dépositaire 20 rue de la Baume à Paris (75008) – ainsi que sur le site [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.gresham.fr](http://www.gresham.fr) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque actionnaire et / ou de la juridiction à partir de laquelle l'actionnaire a investi les fonds.

L'OPCVM est support de contrats d'assurance-vie.

La responsabilité de GRESHAM Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
GRESHAM Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/03/2017.